



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2017



1. INTRODUCTION

Jean-Yves Gorju, élu président du club AERO2000 lors de la dernière assemblée générale de décembre 2016 a envoyé le 7 février 2017 aux membres du bureau une lettre de démission.

Dans ce courrier transmis par messagerie électronique, il annonce quitter ses fonctions de président à compter du 18 mars 2017.

Suite à cette démission, le bureau a convoqué les membres du club à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 18 mars 2017 après les travaux d'entretien annuel.

L'objectif de cette AG extraordinaire était triple :

- Voter l'adoption des nouveaux statuts
- Présenter le nouveau règlement intérieur
- Pourvoir le poste vacant au sein du bureau

2. MEMBRES PRESENTS ET PROCURATIONS

- 26 adhérents ont participé à l'assemblée générale.
- 6 adhérents absents ont voté par procuration
- 2 adhérents de moins de 16 ans (absents) ont été représentés par leurs parents

Une liste d'émargement a été signée par les membres présents ou leurs représentants désignés.

3. ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

Régis Guillerey présente la mise à jour des nouveaux statuts du club.

Parmi les changements, on peut retenir les points suivants :

- AERO2000 qui était jusqu'à présent le nom d'usage du club devient officiellement le nom de l'association.
- Le club est dorénavant domicilié à la mairie de LE VERGER. L'adresse de gestion reste celle du président en exercice.
- Le bureau doit comporter un minimum de 4 membres et un maximum de 6. Les mandats ont une durée de 2 ans et sont renouvelables.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Ils seront prochainement mis à jour et consultables sur le site web du club.

4. REGLEMENT INTERIEUR

Régis rappelle que le règlement intérieur est modifiable par le bureau sans obligation de convoquer une assemblée générale.

Parmi les points importants il faut souligner que

- Chaque adhérent doit posséder un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'aéromodélisme.
- Chaque membre se doit de participer aux tâches nécessaires à la bonne marche du club
- Le respect de la zone de vol est primordial (voir plan)
- Le contrôle du bruit des moteurs thermiques ne doit pas être négligé. Le sonomètre du club sera prochainement stocké dans le wagon.
-

- Les émetteurs FM n'étant presque plus utilisés, le club ne possède plus de tableau de gestion de fréquences. Les personnes exploitant encore des radios FM doivent donc s'assurer de ne pas se mettre en situation de brouillage.
- Dans la mesure du possible, éviter de voler seul au terrain.
- Vol indoor : interrompu pour le moment suite à des actes de vandalisme.

5. ELECTION PARTIELLE DU BUREAU

Bien que les statuts mentionnent que le bureau AERO2000 peut fonctionner avec moins de 6 membres actifs, il est décidé de procéder à un appel à candidature pour pourvoir le sixième poste libéré suite à la démission de Jean-Yves Gorju.

2 adhérents se portent candidats pour intégrer le bureau :

- **Pierre Poupier**
- **Serge Guichard**

Pour départager les 2 candidats, un vote à bulletin secret est organisé.

20 voies sont attribuées à Serge et 12 à Pierre.

Serge Guichard intègre donc le bureau à compter du 18 mars 2017.

Les membres du bureau se réunissent ensuite en séance et désignent aux postes de :

PRESIDENT : Régis Guillerey

TRESORIER : Serge Guichard

VICE-PRESIDENT : Edouard Couque (inchangé)

SECRETAIRE : Marc Fernandez (inchangé)

RESPONSABLE TERRAIN : Jérémy Pouessel (inchangé)

RESPONSABLE WEB&COMMUNICATION : François Pouvreau (inchangé).